

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 17 mai 2022 à 19h30
à la salle du conseil municipal

=====

Présidente : M. PASSAQUET Christian

Présents : Mmes et Mrs. BORGET J-P., BUIRET C., GOYON N., GUILLEMOT C., JOLY A., LE SANT K., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

Absents : Mmes BLACHE M et AMOUROUX C.

Secrétaire de séance : Mme LIGNON P.

Date de convocation : Jeudi 12 mai 2022

Le Conseil Municipal, réuni en séance à la salle du conseil municipal, le mardi 17 mai 2022, approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

1 – Choix de la publicité des actes de la collectivité

Monsieur le Maire informe l'assemblée et indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Soit par publication sous forme électronique

Après consultation, les membres du conseil municipal optent à l'unanimité pour la publicité par voie d'affichage

2- Subventions aux associations

Après consultation des dossiers de demandes de subventions pour l'année 2022 émanant de diverses associations locales, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision d'allouer à ces associations la somme totale de 3800 euros + 150 euros de participation à la classe de découverte pour l'école primaire de Villereversure + remboursement au comité de fleurissement pour l'aménagement du local pétrin mis en place l'année passée.

3 – Taxe d'affouage

Monsieur le Maire remémore au conseil le montant de la taxe d'affouage (40€). Cette somme est reconduite pour 2022.

Pour rappel les inscriptions des affouagistes doivent se faire en Mairie avant le 15 septembre. A l'occasion de chaque inscription, il sera rappelé à l'affouagiste qu'il doit remettre 5 fagots/an pour le four communal.

4- Choix animateur repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 27 novembre 2022.

Alain Joly se charge de demander un devis auprès d'un animateur

5 – Achat terrain

Point à reporter pour manque d'information

6 – Devis porte de garage sous la mairie – consultation

Un devis a été produit par l'Ets Bourgeois, une seconde proposition est demandée.

7 – Devis réparation bâtiment ex-CPI

Le conseil municipal valide le devis établi par l'Ets Bouhaut,

Le montant total des travaux effectué est estimé à 10.500€ H.T.

8 – Devis réparation toiture clocher église

L'Ets Bouhaut a proposé d'effectuer une intervention avec nacelle qui permettra de contrôler l'état et d'effectuer les réparations urgentes de la toiture du clocher.

Le coût de cette intervention se monte à 4.000 € H.T

9 – Devis reprise poteau bois balcon salle polyvalente

Le conseil municipal valide le devis établi par l'Ets Bouhaut,

Le montant des travaux est estimé à 1.000 € H.T

10 - Délégations du Maire

Quelques réparations électriques ont été faites à la salle polyvalente et le parc extérieur pour 3188,47 € TTC
Elles ont permis le remplacement des blocs secours et de sécurité d'une prise électrique dans la salle des fêtes et de l'installation
D'une temporisation avec bouton poussoir pour l'éclairage du parc extérieur

11 – Compte-rendu des commissions

Inter CCAS

Suite à une rencontre planifiée avec la fabrique du Revermont ayant permis la construction de radeaux.
Une course de radeaux aura lieu le 4 juin 2022 à Simandre sur Suran

Conseil municipal jeunes

A l'initiative des jeunes, Une visite d'un pumptrack a été faite à Hautecourt-Romanèche avec quelques élus.

12 - Informations diverses

- Elections législatives : tableau de permanence des élus
- fête du four le 10 juin 2022 à partir de 19h, la mairie offrira l'apéritif aux habitants du village
- Marché artisanal le 25 juin 2022 de 18h à minuit
- Fête de la musique le jeudi 23 juin pendant le marché hebdomadaire avec la participation de musiciens du village.

13 - Questions diverses

- Un enrobé total du chemin des Chevrettes est prévu pour cette année
- 95 % de la fibre est déployée sur la commune, reste un point bloquant au Grand'cours
- Suite à la réponse du courrier recommandée adressé par la mairie à l'association « Radio club du plateau », une proposition de rencontre sera établie afin de trouver une solution à l'amiable à l'occupation illégale d'un terrain communal sous couvert d'une association
- Une délégation d'élus a reçu Madame Guillon, elle souhaite mobiliser la commune pour une action en faveur de l'Ukraine. Le conseil municipal a opté pour une vente de galettes dont les profits seraient reversés à une association.
Cette vente de galettes serait prévue le 17 juin 2022.
Une réunion pour l'organisation de cet événement est prévue le 31 mai 2022 à 20h

La séance est levée à 22 h 50

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 6 septembre 2022

Le Maire,

Les adjoints,

Les conseillers municipaux,